



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1264

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly

objet : Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Vial

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauzé (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

**Séance publique du 15 février 2010****Délibération n° 2010-1264**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly

objet : **Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de la route des Condamines a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

La route des Condamines est définie dans le plan de déplacement de secteur (PDS) de la Communauté urbaine comme une liaison inter-quartier de niveau 2. C'est une ancienne route départementale aménagée sans équipements adaptés aux modes doux.

Cette voie très étroite, dont la largeur varie entre 5 et 10 mètres, est bordée d'habitats individuels et collectifs. Son aménagement poursuit donc de multiples objectifs :

- sécuriser les cheminements des piétons et des modes doux et notamment accompagner la mise en place d'une ligne de pédibus,
- sécuriser les sorties des véhicules,
- rendre cohérent l'aménagement de cette voie avec sa situation en centre ville,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Une étude de circulation réalisée en 2009 a proposé l'adoption d'un nouveau plan de circulation avec une mise à sens unique de la rue des Condamines qui permet la création de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Une expérimentation de ce nouveau plan de circulation sera mise en œuvre au printemps 2010.

Des aménagements complémentaires de sécurité sur la route de Charly (continuité de la route des Condamines) seront programmés dans l'opération définitive.

Par ailleurs, une étude de schéma directeur de collecte des eaux pluviales a démontré la nécessité de créer un réseau structurant sur la zone pour collecter une partie des eaux du bassin versant. Plusieurs hypothèses sont avancées mais l'opportunité de cet aménagement de voirie permet d'anticiper la création d'une grande portion du réseau structurant de collecte des eaux pluviales préconisé par cette étude.

La part d'aménagement de voirie stricte pour la rue des Condamines s'élève donc à 1 120 000 €, la part concernant les réseaux d'eaux pluviales s'élève à 960 000 €.

Dans un premier temps, des études estimées à 200 000 € doivent être engagées. Elles seront relatives aux levés topographiques, aux sondages, aux études d'assainissement et d'enquête publique, aux acquisitions foncières à titre onéreux et aux réseaux d'eau pluviale.

L'autorisation de programme nécessaire à la réalisation des travaux ne sera présentée qu'à l'achèvement des études qui seront orientées en fonction du choix d'équipement pluvial effectué.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 635 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la réhabilitation de la route des Condamines à Charly, la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales sous cette voie et celle d'un bassin de rétention.

b) - le lancement d'études estimées à 200 000 €.

2° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2111, pour un montant total de 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

3° - **La dépense** totale correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.**